



Ministère de l'Agriculture  
Centre National de Lutte Antiacridienne

## ***BULLETIN D'INFORMATION SUR LA SITUATION ACRIDIENNE***

PERIODE DU 11/01/2017 AU 20/01/2017

N°387

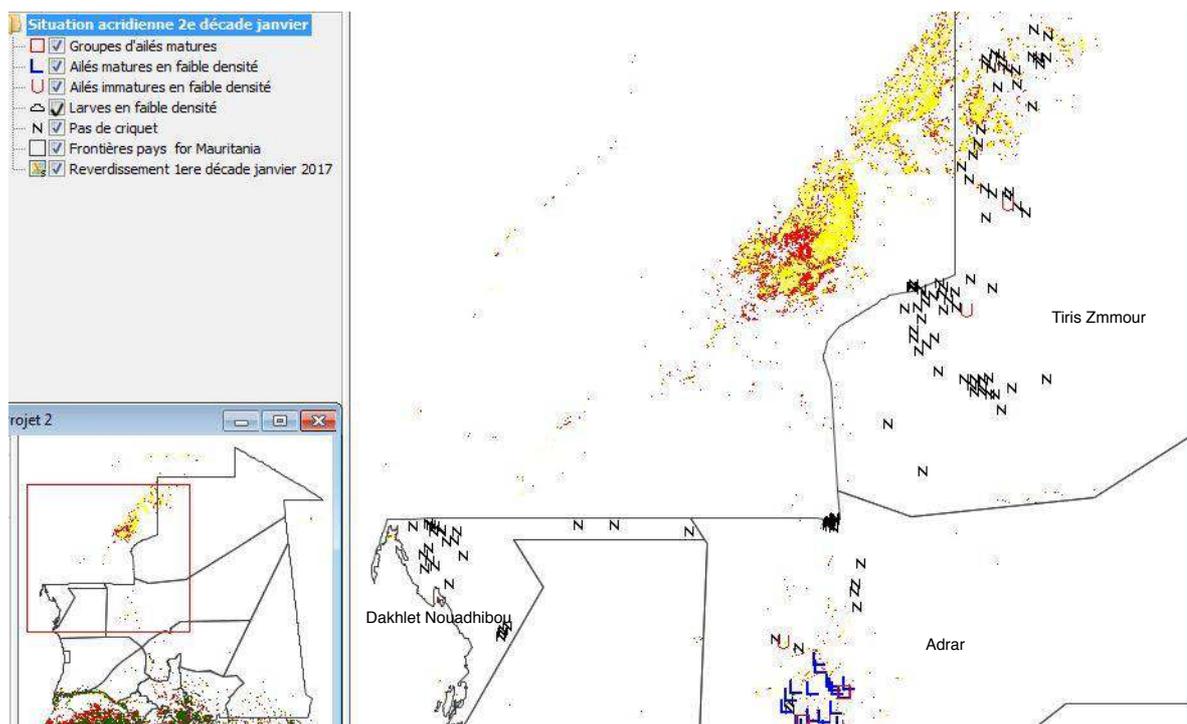
### **I. Conditions écologiques & climatiques :**

La situation générale de la décade a été caractérisée par une baisse des températures accompagnées parfois par du vent de sable.

Les conditions écologiques restent favorables à la survie et la reproduction du criquet Pèlerin au nord-ouest du Tiris Zmmour ainsi qu'au niveau des Oueds et Grara en Adrar. Dans les autres secteurs d'activités des équipes la situation est défavorable.

### **II. Situation acridienne :**

La situation acridienne reste caractérisée par la présence d'ailés solitaires matures et immatures en faible densité en Adrar avec des densités allant jusqu'à 800 individus/ha, toutefois 2 groupes d'ailés ont été traité notamment aux points 19°33N/13°19W et 19°48N/12°58W avec des densités 3600 & 2300 individus /ha ; on note également la présence de larves solitaires en très faible densité de L2 à L5. Ailleurs la situation acridienne est quasiment calme où quelques ailés solitaires ont été noté au Tris Zemmour, aucune présence acridienne n'a été observé au Dakhlet Nouadhibou.



Carte situation acridienne 2e décade janvier 2017 (reverdissement 01-10 janvier 2017 source IRI)

### **III. Traitement :**

Au cours de cette décade **95 ha** sont traités en Adrar aux points 19°33N/13°19W et 19°48N/12°58W respectivement 65 et 30 hectares. Le cumul des superficies traitées est de **17155 ha**.

### **IV. Dispositif :**

Le dispositif de surveillance est composé de **6 équipes** après sa réduction au début de la décade. Les équipes sont déployées comme suit :

- 2 équipes en Adrar ;
- 1 équipe au Dakhlet Nouadhibou ;
- 3 équipes Tiris Zemmour ;

### **V. Prévisions :**

Au vu de l'évolution de la situation écologique et des conditions climatiques,, on ne s'attend pas à une évolution de la situation acridienne pour les semaines à venir compte tenu de l'effectif actuel dans les zones d'activités.